



GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

**R Numéro
d'objet**

Signataires : Pierre Conne, Romain de Sainte Marie, Rémy Burri, Michael Andersen, Joelle Fiss, Cyril Mizrahi, Francine de Planta, Thomas Wenger, Louise Trottet, Yvan Zweifel, Patricia Bidaux, Pierre Eckert, Jacques Blondin, Laurent Seydoux, Sébastien Desfayes, Masha Alimi, Ana Roch, Pierre Nicollier,

Date de dépôt : 14 novembre 2023

Proposition de résolution

L'Etat applique et fait respecter la tolérance zéro face à l'antisémitisme¹

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- L'augmentation des actes antisémites relatés très largement par l'ensemble des médias et le climat de haine qu'ils induisent ;
- Le risque de dérapages violents et la menace réelle pour nos concitoyens de confession juive ;
- Notre devoir de veiller solidairement à la protection de toutes celles et ceux qui partagent notre quotidien ici à Genève ;

invite le Conseil d'Etat

- A décréter, communiquer publiquement et faire respecter la tolérance zéro face à l'antisémitisme dans l'ensemble de l'Etat – le Canton, les Communes et les personnes morales de droit public – et sur l'ensemble du territoire genevois ;

¹ <https://www.ekr.admin.ch/themes/f125.html>

- A dénoncer aux autorités pénales – ou exiger la dénonciation – de tout acte, propos et événement à caractère antisémite commis par un agent de l'Etat ou par un tiers dont un agent de l'Etat serait témoin ;
- A prendre ou renforcer toutes les mesures de sécurité, judiciaires, de prévention et éducatives en la matière.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Députés,

« De nombreuses personnes ont tendance à recourir à des explications antisémites lors de crises, et ce depuis des siècles. La Suisse a elle aussi une longue histoire en la matière, entre flambées de stéréotypes antisémites et travail de mémoire », écrivais David Eugster le 31 août 2022 (swissinfo.ch).

La crise actuelle n'est qu'une crise de plus pour servir de prétexte à activer le mal ; en témoigne déjà les nombreuses manifestations antisémites observées récemment.

Notre rôle est d'assurer ici et maintenant la solidarité et la protection de l'Etat vis-à-vis de ses concitoyens de confession juive qui sont menacés.

Le risque de passage à des actes graves est élevé et il convient d'agir avec célérité et efficacité.

Cette proposition de résolution appelle le Conseil d'État non seulement à être exemplaire et à garantir que tous les agents de l'Etat le soient également mais aussi à mobiliser son droit régalien pour interdire et, cas échéant, sanctionner ou dénoncer au Ministère publique toute action à caractère antisémite.

Nous vous remercions de soutenir cette proposition de résolution pour laquelle l'ajout, la discussion immédiate et l'urgence sera demandée.